

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 14 mars, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 1^{er} mars.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Au point n°1 : 30

Du point n°2 au point n°5 : 32

Au point n°6 : 33

A partir du point n°7 : 32

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants :

Au point n°1 : 36

Du point n°2 au point n°5 : 38

Au point n°6 : 39

A partir du point n°7 : 38

Étaient présent(e)s :

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé (à partir du point n°2), Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno (jusqu'au point n°6 inclus), M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge (à partir du point n°2), Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BERTRAND Dorothee, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel
M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne
Mme BOULENGER Delphine, pouvoir donné à M.DUYCK Joël
M.BROUTEELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique
Mme LORPHELIN Martine, pouvoir donné à M.LORIDAN Bernard
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)
M.DELABRE Aimé (au point n°1)
M.DELVALLE Jean
M.FICHEUX Bruno (à partir du point n°7)
M.LAPIERRE Julien
M.RAVET Pierre-Luc
M.VANECLOO Serge (au point n°1)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2024D034 - Développement économique et acquisitions foncières – ATPE - Subvention aux TPE en développement – EIRL ETS Pascal sur la commune de Merville

Le Vice-Président expose au Conseil,

Vu la délibération n°2023D193 du 19 décembre 2023 actant la refonte des aides financières destinées à la création/reprise et développement des TPE et PME sur le territoire de la CCFL ;

Vu la délibération du Conseil Régional n°2024.00151 en date du 8 février 2024 accordant la refonte des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EIRL Ets Pascal, créée le 1er juin 2021. Cette société, dirigée par Monsieur Pascal DEBERT, est spécialisée dans le secteur des travaux d'installation électrique et se situe 58 Rue Victorine Deroide à Merville.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

| | 2021 | 2022 |
|----------------------------|----------|------------|
| Chiffre d'affaires | 29 181 € | 94 560 € |
| Résultat | 719 € | 5 947 € |
| Capacité d'Autofinancement | 846,27 € | 6 996,68 € |

L'EIRL Ets Pascal est en plein développement et a donc pour objectif d'acquérir un nouveau véhicule et des appareils électroportatifs pour satisfaire les demandes de ses clients en répondant rapidement à toutes les demandes. Elle emploie actuellement 2 contrats en alternance et prévoit un nouveau contrat sur 2024. Le bilan prévoit une hausse du chiffre d'affaires sur 2024 à 120 000€. Dans ce contexte-là, l'entreprise prévoit d'embaucher une personne en CDI temps plein à partir de décembre 2023 et projette d'en embaucher 2 autres sur les 2 années à venir.

Avec une subvention fixée à 3 000€ par emploi CDI temps plein créé, l'aide CCFL pourrait être d'un montant maximum de 3 000€.

Avec un capital de 11 790€ nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'AUTORISER le versement d'une subvention de 3 000€ à l'EIRL Ets Pascal pour 1 emploi CDI temps plein créé au cours de l'année,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EIRL Ets Pascal et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (38 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 mars 2024,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET

Jacques HURLUS



